



SERVICE des SPORTS

MANIFESTATIONS

NOTICE DE SECURITE

I / GENERALITES SUR LA MANIFESTATION :

1/ - dénomination :

Nature :

2/ - adresse et lieu de déroulement :

Dates :

Durées : heure début :
heure fin :

3/ - responsable de l'organisation :

Nom :

Adresse :

Tel : fax :

Suppléant :

Nom :

Adresse :

Tel : fax :

4 / - démarches administratives :

(Indiquer les autres demandes d'autorisations déposées)

a - manifestation sportives hors stades :

Demande de déclaration déposée	OUI	NON
Demande d'autorisation déposée	OUI	NON

b - manifestations sportives :

Demande d'autorisation déposée	OUI	NON
--------------------------------	-----	-----

4/ - installations particulières :

(Chapiteaux - tribunes - podium - portiques - tour d'éclairage.....)

Type et nombre d'installations mise en place :.....
.....
.....
.....
.....

III - ORGANISATION DES SECOURS :

1/ - poste central prévu par l'organisateur :

Emplacement :

Description des locaux :.....
.....
.....

Responsable des secours :

Tel :..... fax :

Noms et qualités des personnes présentes au poste :.....
.....
.....

2/- moyens de secours :

Secours aux personnes

Nombre de postes de secours :.....

Nombre de médecins :.....

Nombre de secouristes.....

IV - INSTALLATIONS TECHNIQUES :

1/ - électricité :

Projecteurs :

Puissance :nombre :

Coffret électrique

Puissance :nombre :

Vérification des installations

Par un organisme agréer : OUI NON

Par un technicien compétent : OUI NON

V - SERVICE D'ORDRE :

Nombre de personnel mis en place par l'organisateur :.....
(copie des diplômes).....

Préciser la fonction :.....

Mesures particulières mises en place par l'organisateur :

.....

Secteur d'ordre privé :.....

Nombre :

VI - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE :

1 / - restauration :

Cuisine : OUI NON

Buvettes : OUI NON

Catégorie de boissons : groupe 1 / groupe 2 / groupe 3

Barbecue : OUI NON

Autres :.....

VII - OBSERVATIONS :

.....
.....
.....

En outre, le dossier de la manifestation doit comprendre :

Le programme de la manifestation.

Un plan de configuration de l'installation sur lequel les itinéraires de pénétration et de dégagement des services de secours, ainsi que les itinéraires réservés au public.

L'attestation d'assurance couvrant la Responsabilité Civile et également contre l'intoxication alimentaire en cas de restauration sur place rapide ou autres, celles des préposées et des pratiquants.

Le service doit être informé par écrit 2 mois avant le déroulement de la manifestation

Aucune manifestation ne peut-être contrôlée sans avoir au préalable transmis au service un dossier contenant au minimum un descriptif sommaire de la manifestation (nom de l'organisateur, ou de l'association - type de manifestation - sa localisation - le nombre de personnes attendues) permettant l'ouverture du dossier d'instruction.

LE SERVICE DES SPORTS RESTE A VOTRE ENTIERE DISPOSITION POUR TOUT COMPLEMENT D'INFORMATION.